

Une année comme les autres - hélas !

Madame, Monsieur,
Cher/chère collègue,

En 2014, les élections professionnelles avaient permis l'élection de trois collègues en qualité de commissaires paritaires, un résultat encourageant pour notre section académique du SNCL-FAEN. L'année écoulée depuis a mis à rude épreuve les nerfs de vos nouveaux représentants ! **Et que dire de vos propres soucis professionnels**, dont ils ont chaque semaine de nouveaux échos ?

Le lien syndical, entre nous, est essentiel. Au-delà même du soutien administratif que vos interlocuteurs syndicaux vous apportent à l'occasion des différents GT et autres CAPA, c'est **l'esprit de corps, celui d'enseignantes et d'enseignants engagés au jour le jour dans leurs missions de service public** et pour le maintien d'un service public performant, humain et juste pour tous, qui compte.

En effet, ce lien, c'est celui qui permet de faire entendre à notre ministre nos désaccords en matière de réforme, de gestion des carrières, de formation, de rémunération. Sans vous, sans votre voix personnelle, comment se faire entendre ? **Grâce à vous et à votre adhésion**, c'est par exemple à Paris, le 10 octobre dernier lors de la manifestation intersyndicale, que des milliers de collègues ont mis **des mots sur le non-sens et le piège** que constitue la pseudo-refondation du collège !



ACADEMIE DE STRASBOURG

Au nom des collègues du Conseil académique et qui vous représentent dans l'Académie de Strasbourg, j'ai le plaisir de vous adresser nos meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé en 2016 !

La refondation... à somme nulle !

C'est une tactique bien rôdée, une stratégie assez grossière, mais elle est toujours gagnante... pour le gouvernement et la ministre de l'Education nationale ! L'année 2015/2016 est donc toute entière consacrée à la préparation de la « réforme » du collège, dont la mise en œuvre est prévue à la prochaine rentrée 2016.

Après un trimestre de mise en place, à marche forcée, des « formations à la refondation », les premières remontées ont lieu. Comme on pouvait s'y attendre, les avis et les analyses sont extrêmement critiques. **Pire, les collègues sont avant tout déçu(e)s.**

Il y a eu d'abord le caractère obligatoire, à la « va comme je te pousse ». Le choix était de ne pas avoir le choix ! Résultat, de nombreux collègues sont allés à reculons à ces réunions qui auraient eu pourtant un certain intérêt : libérer la parole, poser un diagnostic et élaborer collégialement des solutions entre collègues issus d'établissements différents. Las ! Notre ministre avait tout prévu et surtout tout verrouillé. **Les formations ne sont pas un lieu ouvert au dialogue et à la discussion.** On ne s'y approprie pas un temps de débat pourtant bien nécessaire dans cette académie comme dans les autres, on se rend « chez maman » pour y entendre une parole vindicative et non contestable !

Et concernant le fond ?

Rien ! Rien de nouveau, aucune avancée ! L'ennui, le désert ! On plaint ici les formateurs – issus de nos rangs – qui ont bien cherché à concilier parole ministérielle et interventions pragmatiques et avisées des collègues, mais là aussi, la consigne était : Pas de vague ! Pas de discussion ! Dixit le ministère ! Les collègues ont donc eu droit au déroulé de nombreux powerpoints et tableaux de données issus des sites officiels et à la prose nébuleuse des B.O.. En cas de doutes et de questions sur le fond, les « stagiaires » ont eu le droit à de condescendants : « Mais vous avez des formations au PAF pour ça ! »

Le cynisme n'ayant pas de limite, **nous rapprocherons ces vraies fausses mesures des vellétés hélas très réelles de notre jeune ministre de l'économie**, E. Macron, de supprimer l'obligation de diplôme pour l'exercice de certaines professions.

Des élèves sans perspectives et décrocheurs nombreux, des réformes sans moyens, des travailleurs sans diplôme ?! Cela correspond-il bien au souhait du candidat Hollande de mettre la jeunesse au centre des préoccupations politiques ?

Durel

LE MOT DE LA FAEN

Du nouveau pour les 3^e « Prépa-pro »

De nouvelles dispositions seront applicables à partir de la rentrée prochaine aux classes de troisièmes préparatoires à l'enseignement professionnel.

Le volume horaire des différents enseignements reçus dans ces classes vient en effet d'être précisé dans un récent décret à ce sujet (même si ce volume peut disposer de dérogations au cas par cas, notamment si la classe est hébergée dans un lycée).

Une dotation horaire de 6 heures supplémentaires permet aux élèves de recevoir un enseignement de complément de découverte professionnelle. Visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation ou d'application sont inclus dans ce volume représentant 216 heures annuelles.

Les classes prépa-pro ayant globalement remplacé les fameuses DP6 et troisièmes d'insertion depuis trois ans déjà connaissent jusqu'ici un succès mitigé, notamment à cause du flou d'organisation horaire et du manque de moyens alloués. Ces ajustements sont encore insuffisants, même s'ils vont dans le sens de revendications de longue date de certains syndicats de la FAEN. La question de la création de la quatrième prépa-pro doit quant à elle rester posée. Espérons cependant que cela permettra de revaloriser ce parcours important pour les élèves cherchant à se remobiliser autour d'un projet professionnel.

FAEN infos N°8 (18/12/15)

CAPA PROMOTION D'ÉCHELON

Le 15 décembre dernier se tenait au Rectorat la CAPA Promotion d'échelon en direction des professeurs certifiés.

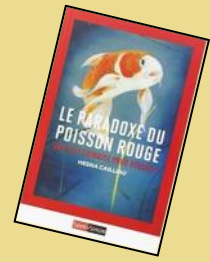
Les critères pris en compte pour départager les dossiers en cas d'égalité de barème sont dans l'ordre :

- l'ancienneté générale de service (AGS) ;
- l'ancienneté dans le corps ;
- l'ancienneté dans l'échelon ;
- le mode d'accès à l'échelon (grand choix, choix, ancienneté) ;
- les conditions d'enseignement.

Vos représentants syndicaux ont souligné une nouvelle fois le trop faible taux d'accès aux échelons supérieurs par voie de promotion grand choix ou choix ainsi qu'un phénomène de plus en plus évident : du fait de l'arrivée tardive des « jeunes » collègues dans le métier, l'accès aux échelons plus « rémunérateurs » est repoussé. Il n'est pas rare d'avoir à gérer des dossiers de collègues toujours à l'échelon 8 ou 9 largement après leurs 50 ans.

Les carences d'inspection également affectent durement l'avancement de carrière. Elles nuisent à l'image que le collègue se fait du métier autant qu'à son bien-être moral et financier ! Givron

À MÉDITER ...



Hesna Cailliau
Le Paradoxe du poisson rouge / Une voie chinoise pour réussir (Ed. Saint-Simon, 2015)

Sociologue, universitaire et experte auprès de chefs d'entreprise, Hesna Cailliau propose une analyse pointue et souriante d'une civilisation située à plus d'un titre à l'opposé du monde occidental : la Chine.

On vénère là-bas depuis toujours la carpe koi, majestueux poisson rouge, impassible et énigmatique monstre des bassins et des rivières des jardins publics. Cette créature fournit pourtant à l'observateur une clé d'entrée passionnante pour la compréhension de ce qui rend la pensée chinoise profondément humaine, malléable et pleine de ressources face aux maux et fléaux du monde moderne. Comme la carpe, l'auteure nous apprend comment le Chinois sait se mouvoir dans le courant, apprécier la Nature et le monde en mouvement en évitant au mieux les confrontations sociétales et idéologiques mortifères.

Des vérités simples et qui édifient sont rappelées : la vie n'est pas une ligne droite, des combats y sont menés, mais ensemble le chemin est plus agréable et fructueux ! Apprendre à se mouvoir avec aisance dans l'incertitude, vivre en réseau, c'est-à-dire cultiver patiemment des relations (pas seulement numériques !) avec autrui, rester serein et calme sont des atouts, plutôt des attitudes qu'il convient de développer toute sa vie.

Dans un monde où, de temps à autre, nos certitudes, plus fragiles qu'il n'y paraît, volent en éclats, la pensée chinoise se méfie de tout dogme, laïc ou religieux, de toute valeur « sacrosainte » qui aveugle l'homme et le rend malheureux. En revanche, chacun doit apprendre à (s')écouter, à se tromper, sans quoi il échouera à apprendre...

Durel

Informations
catégorielles et statutaires
sur www.sncl.fr.

Accès au corps des agrégés

Les candidatures devront être saisies du 4 au 27 janvier 2016.

Les candidats doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration ou en position de détachement.

Etre âgé de 40 ans au moins au 1er octobre 2015, justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans leur corps.


Les dossiers de candidature doivent comporter :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation complémentaire au curriculum vitae. Cette lettre et le dossier qui va avec doivent montrer que le candidat a besoin de l'agrégation pour poursuivre ses activités.

L'élaboration de ces deux contributions se fera en ligne lors de la saisie de la candidature dans l'application Internet I-Prof (rubrique : les services).

Permanences téléphoniques

 Florent Durel
samedi 8h00-10h00 au 03 69 36 06 24

 Vincent Vernet
mardi 17h00-19h00 au 03 88 82 76 89

